



RCS : ORLEANS

Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00461

Numéro SIREN : 497 696 724

Nom ou dénomination : TEMPO ROYAL

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2016 sous le numéro de dépôt 4476



BR Audit

**FABIEN MERET
LAËTITIA CHATRON
WILFRIED GAUTHIER**

Commissaires aux Comptes

Tel. : 02 38 68 01 11

Fax : 02 38 54 06 54



SAS TEMPO ROYAL

Siège Social : 24 rue Royale

45000 ORLEANS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES
TEMPO ROYAL EN ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A
RESPONSABILITE LIMITEE**

Commissaire aux Comptes
SARL B.R. AUDIT



BR Audit

FABIEN MERET
LAËTITIA CHATRON
WILFRIED GAUTHIER
Commissaires aux Comptes

Tel. : 02 38 68 01 11
Fax : 02 38 54 06 54

SAS TEMPO ROYAL
au capital social de 8 000 €
Siège Social : 24 rue Royale
45000 ORLEANS

**Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société
par actions simplifiées TEMPO ROYAL en entreprise unipersonnelle à
responsabilité limitée**

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 30 juin 2016, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

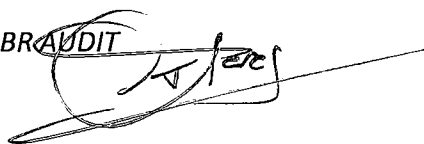
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Orléans, le 15 juin 2016

Fabien MERET, pour la SAS BRAUDIT



Commissaire à la transformation